

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page 10 fr. la ligne; Echos : 5 fr.; 2^e page 3 fr. Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef : Emile LACROIX

Abonnements Tunisie-Constantine : 12 fr. par an, France 15 — Etranger 20 fr. par an

Les papotages du Palais Bourbon

En parlant des papotages du Palais Bourbon, ce n'est évidemment pas de l'hémicycle réservé aux députés que nous entendons parler, car n'étant pas député, nous n'y avons pas accès, mais seulement dans la tribune réservée à la presse et dans la salle des pas perdus affectée aux journalistes où se mijotaient les histoires les plus invraisemblables, nous dirons même à dormir debout.

Aujourd'hui, comme autrefois, lorsque nous fréquentions assidûment la Chambre des Députés pour y recueillir des renseignements sur les faits reprochés à M. Gabriel Alapetite, notre Résident Général, par les députés Bouge et Thalamas, auxquels s'étaient joints nos amis Charles Dumas et Lagrosillière, ceux-ci soutenus par Jaurès, le bon Jaurès, pour une question qui n'avait rien de commun avec celle de leurs collègues et dont les auteurs responsables étaient les Pichon et ce fameux baron d'Anthouard de Wasserwas, celui-là même qui vient de refuser la souscription de la commune dont il est maire, pour l'érection de la statue de Briand !

Voilà l'homme qui dirigeait le protectorat pendant les longues absences de Pichon l'endormi, et quand par hasard celui-ci était à son poste, il n'en fichait bien lourd, le protectorat était vraiment bien dirigé !

Un jour que nous étions à la Chambre des Députés en compagnie du bon et brave Vincent Carlier, ancien député des Bouches-du-Rhône, Marcel Sembat, encore un disparu et que nous regrettons toujours, vint à passer, Carlier l'appela et, nous plaçant près d'une fenêtre qui donnait sur un jardinier intérieur, nous nous mîmes à causer et le questionnâmes sur ce qu'il pensait des interpellations Thalamas et Bouge. Sa réponse nous déconcerta et, malgré nous, nous ne pûmes retenir un sourire qui en disait long.

« Alors, vous avez coupé dans ce pont ? »

Nous voyons encore la tête de Sembat qui n'était pourtant pas un naïf, tant s'en faut; Carlier lui-même n'en revenait pas et, lorsqu'il fut bien convaincu que nous avions raison, il nous aida de son mieux auprès des camarades en faveur de M. Alapetite.

Jaurès lui-même fut très sobre pendant l'attaque des Bouge et Thalamas et, pour nous, ayant reçu des apaisements, il n'intervint que modérément en plaçant ça et là quelques questions qui recurent des réponses satisfaisantes.

A quoi cela nous a-t-il servi, puisque les engagements de MM. Alapetite et R. Poincaré, président du Conseil des Ministres, n'ont jamais été tenus ?

Autant en a emporté le vent.

Et nous en sommes pour 150.000 fr., des vrais, ceux-là, d'avant-guerre, et des kilos et des kilos de papier timbré qui dorment sous une épaisse couche de poussière dans les cartons de l'étude de M^{me} Mejon, avoué à la Cour d'Appel d'Alger, constitué par nous pour les Ouleds, cheikh de Kalaa-Djerda, dont on avait rallé les phosphates.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'interpellation sur la Tunisie comme en 1911-12, mais de papotages de couloirs, de journalistes et, peut-être de députés ignorant tout des choses de la Tunisie, comme le sont la plupart d'entre eux qui n'ont jamais mis les pieds dans la Régence.

On y dit et répète ce que la « Presse Coloniale » et, après elle, l'« Homme Libre » et d'autres journaux, un tissu de faits inexacts que nous sommes ici à même de contrôler mieux que nos confrères de la capitale.

Ces faits ont été publiés dans le premier journal pendant l'absence de son directeur, alors qu'il se trouvait à Madagascar ou sur le point de rentrer en France.

C'est là son excuse, mais alors pourquoi n'a-t-il pas rectifié dès son retour, après avoir repris en mains la direction de son journal ?

Pourquoi laisser dans la grande boyauté du Souverain, dont il manifeste en toutes occasions, et de la fidélité à notre pays de son genre et secrétaire particulier, le général Selim Dziri (1).

Oser dire le contraire, c'est travestir la vérité, et l'on s'honore lorsqu'on a été trompé ou rectifier une information erronée ou mensongère fournie par des gens intéressés à la propager dans un but de vengeance ou pour un autre mobile qui nous échappe.

Notre confrère M. Boussenet, grand officier du Nichan Iftikhar, aurait dû d'un mot couper court à tous ces radotages, à ces diffamations qui alimentent nos confrères à court de copie et provoquent les papotages des couloirs du Palais Bourbon.

JEAN-SANS-PEUR.

(1) Et voici son curriculum vitae. Tunis 1883. Fils du général Hamda Dziri. Depuis près de 3 siècles sa famille a donné à la Régence des gouverneurs et des généraux qui ont tous apporté leur dévoué concours à leur pays et à la France. Ancien élève du Collège Alaoui. A la Direction Générale des Travaux Publics, puis inspecteur, a fait de multiples conférences à ses coreligionnaires, leur conseillant de faire immatriculer leur propriété en leur expliquant la loi foncière. Il a réussi à faire céder au moyen d'échanges au profit de la colonisation d'immenses propriétés habous privés en friches. A beaucoup aidé au développement de la colonisation française depuis 30 ans. Général de division, secrétaire particulier et directeur de l'Administration privée de S. A. le Bey Ahmet Pacha Pey de Tunis. Grand cordon du Nichan Iftikhar, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur du Ouissam Alaouite, etc., etc...

BULLETIN

FONCTIONNARISME

Nous y revenons :

En Algérie :
6 millions et demi d'habitants.
17.000 fonctionnaires. Traitements de France plus 33 %.

Au Maroc :
Population : 5 millions d'habitants.
16.000 fonctionnaires. Traitements de France plus 50 %.

En Tunisie :
2 millions d'habitants.
12.000 fonctionnaires. Traitements de France plus 33 %.

En Indochine :
6.000 fonctionnaires, plus une masse de fonctionnaires indigènes.

Traitements spéciaux.

Le résultat de cette statistique, dit le « Républicain » de Constantine, que le chiffre et les traitements et indemnités des fonctionnaires en Algérie n'ont rien d'exagéré.

Calculé sur le nombre de fonctionnaires de l'Algérie, nous devrions en avoir 5.250 et le Maroc 13.750, alors que nous dépassons tous deux largement ces chiffres, surtout la Tunisie avec ses 12.000. Aussi n'est-il pas étonnant que le budget soit difficile à équilibrer avec une charge aussi lourde de personnel qui ne permet pas d'entreprendre des travaux de première nécessité sans recourir à l'emprunt.

Si l'on s'était tenu aux conceptions de M. Paul Cambon, le créateur du Protectorat, nous n'en serions pas là aujourd'hui, avec une charge si lourde sur les épaules.

Pour lui, il fallait laisser les cadres indigènes tels qu'ils étaient à notre arrivée en y adjoignant quelques chefs de service venus de la Métropole et en créant les institutions qui manquaient alors et dont le besoin allait bientôt se faire sentir.

Mais de là à imposer 12.000 fonctionnaires à un petit pays comme la Tunisie qui était alors purement agricole, ses mines n'étant pas encore exploitées, sauf celles du Djebel Bossas et deux ou trois autres, il y avait une marge.

Pouvez-vous revenir à la conception de M. Paul Cambon ?

Pour nous il n'y a pas d'erreur possible

sible tant pour le budget que pour donner satisfaction à nos protégés, surtout aujourd'hui avec le développement de l'instruction donnée à profusion, ce qui fut une erreur.

Comme le dit la « Chronique Coloniale » de Paris, organe de l'Institut Colonial Français, peut-on, après leur avoir donné une instruction solide, poussée jusqu'à la licence en droit, au doctorat, en médecine, en pharmacie, au brevet simple et supérieur, les repousser sous prétexte qu'ils sont sujets tunisiens ?

Evidemment non.

Ce serait si criant, si monstrueux même, qu'il ne viendrait jamais à l'idée d'aucun de nos Résidents d'agir ainsi.

Et, pourtant, en les évitant de toutes les situations qu'ils détenaient autrefois et qu'ils sont capables d'occuper, n'agissons-nous pas ainsi ?

Certes, si les possibilités financières du pays le permettaient, nous serions les premiers à demander que le contingent de fonctionnaires soit partagé en deux parts égales : une pour nos compatriotes et l'autre pour les tunisiens.

Mais devant l'insuffisance de ressources, provoquée par la crise, il nous faut choisir : ou l'aggravation des charges publiques ou une diminution notable de nos compatriotes, surtout parmi l'élément féminin qui encombre vraiment un peu trop aujourd'hui toutes nos Administrations alors qu'il n'y avait autrefois que quelques dactylographes.

Et puis les femmes ne sont pas faites pour les bureaux, leur santé s'en ressent; laissons-les donc à la maison à surveiller leurs mûches ou à raccommoder les chaussettes de leurs parents ou de leurs maris, ce qui sera bien préférable.

Mais vous verrez que notre voix ne sera pas entendue et qu'on continuera comme devant, au détriment de l'élément ouvrier qui a pourtant des droits que lui donne sa nationalité tunisienne.

L. de P.

L'Unification de l'Afrique du Nord

A propos de la demande par l'Algérie de son rattachement administratif à la Métropole, nous avons écrit :

« La question mérite donc d'être étudiée sérieusement car l'Algérie n'est point seule en cause puisqu'on parle de la création d'un Ministère de l'Afrique du Nord qui paraît aujourd'hui réunir les suffrages de tous en présence de l'indifférence du ministère des affaires étrangères qui, il est vrai, à d'autres états à fonder que de s'occuper des intérêts du Maroc et de la petite Tunisie qui réclame quelques millions qu'on lui a fait perdre et qu'on lui paiera car on les lui doit. »

La « Petite Tunisie ».

« Cher confrère et ami, écoutez bien ceci : La première conséquence de l'unification dans la même main directrice de toute l'Afrique du Nord serait la création d'un fonds commun sérieux, contre les événements calamiteux, sous lequel nous débarrasserions la Métropole.

« Dans ce régime la Tunisie qui en ce moment a besoin d'une aide très forte aurait été depuis longtemps secourue comme elle le mérite de l'être. »

Le « Républicain ».

Nous remercions sincèrement notre excellent confrère le « Républicain » de Constantine, journal de notre vieil ami M. Morinaud, député de Constantine, ancien ministre, des espoirs qu'il nous donne avec un ministère de l'Afrique du Nord de récupérer les 2.750.000 francs, faible partie de ce que le Protectorat nous doit POUR ABUS DE POUVOIR en introduisant à son profit une demande d'immatriculation d'un gisement de phosphate que nous avions acquis sur le vu de titres parfaitement réguliers et authentiques, examinés par notre avocat. Du reste, l'évêque Mgr Tournier, administrateur, à l'époque, des biens du diocèse qui les avait fait examiner lui aussi, avait consenti une hypothèque assez importante.

Devant cette intempestive demande notre acheteur qui avait visité le gisement, fait analyser une cinquantaine d'échantillons, tous de teneur marchande, nous demanda d'attendre le rejet de la demande gouvernementale.

Celle-ci s'est fait attendre vingt-cinq ans, pendant lesquels notre acheteur a fait bravement et vaillamment son devoir sur les champs de bataille, pendant la Grande Guerre, et, comme un million

vingt-cinq cent mille autres braves, y a trouvé une mort glorieuse.

Et c'est par un jugement de RADIIATION qu'a fini cet exploit qui n'avait d'autre but que de se venger de l'opposition que nous faisons alors au Résident Général sorti des caves de Pékin.

Aujourd'hui le Gouvernement s'honorera en réparant le préjudice causé, et nous comptons fermement, pour cela, sur la grande honnêteté de M. Manceron.

J. S. P.

Vers la refonte de la Constitution

Sous les formes les plus diverses, les gouvernements sont invariablement dominés par la préoccupation d'éviter deux écueils : la guerre ou la révolution.

Gouverner, c'est se tenir en équilibre entre ces deux abîmes, et nous sommes arrivés à une passe particulièrement dangereuse où nos équilibristes auraient besoin d'une certaine virtuosité pour ne pas perdre la tête.

Aux grandes souffrances de la dernière guerre, comme dans les graves maladies, avait succédé une période de bien-être à laquelle on s'était très vite habitué, sans penser au lendemain, mais ce n'était là qu'un calme trompeur, car de la destruction ne peut naître l'aisance, les réserves s'épuisent, les dernières lampes bientôt seront éteintes et l'infortuné troupeau humain cherchera à tâtons une lueur qui le guide. L'énergie lentement accumulée au cours d'une longue période de prospérité ayant enfin totalement disparu.

Du le problème que celui qui comporte l'obligation de dispenser, avec un semblant d'équité, des conditions d'existence acceptables à l'ensemble des collectivités.

Les produits de la terre ont paru d'abord considérables, très supérieurs aux besoins réels des individus, mais quand le problème se pose maintenant de laisser circuler librement les richesses, alors s'affirme le non possensus des intérêts particuliers; les uns veulent conserver les avantages acquis, les autres voudraient au contraire que la libre concurrence permette un peu moins de misère à des producteurs impuissants à écouler le fruit de leur labeur. Évoqués les heureux possesseurs des privilèges du jour s'obstinent dans une politique de protectionnisme outrancier, à interdire aux autres de faire mieux et à meilleur compte.

Abdiquant toute autorité et pour gagner du temps, le Gouvernement met en présence, par exemple, les producteurs de vins du Midi avec les producteurs de l'Afrique du Nord dans la pensée que de la discussion jaillira peut-être la lumière; par ailleurs, pour découvrir des économies éventuelles, il crée les conférences tripartites dans le fallacieux espoir que les fonctionnaires voudront bien s'offrir en holocauste aux contribuables défallants.

Ces mêmes procédés employés sans doute avec beaucoup de discrétion à l'égard des banques, des établissements de crédits et des porteurs de titres ont abouti au glâcis financier actuel qui ne permet plus la balance entre le budget des recettes et celui des dépenses.

Ce ne sont pas là des méthodes courageuses susceptibles de résoudre la crise; ce n'est pas de cette façon que Bonaparte ou Alexandre auraient dénoué le nœud gordien, et voilà pourquoi il est si triste de constater que chaque jour nous nous enlisons davantage faute d'un cerveau qui décide et qui tranche.

Agir, décider, être le chef, être le maître, vouloir, se tromper peut-être parfois, mais ne jamais faillir à ses devoirs envers la Société, masse souvent informe et béante qui demande pourtant un pouvoir vigilant; n'est-ce point là désormais la seule issue de l'impasse où nous sommes ?

Que faudrait-il pour opérer ce rétablissement ? Est-ce un tyran, un dictateur, un maître ? Hélas, c'est peut-être bien ce qui nous attend, heureux encore s'il n'est pas l'émanation des puissances d'argent, mais on peut imaginer et espérer autre chose : un ministère, par exemple, élu par ses pairs pour toute la durée de l'année budgétaire; gouvernant par décrets-lois, contre vents et marées, ne rendant compte de ses actes devant les Chambres qu'au cours d'une session de faible durée. Trois mois d'action parlementaire par an, ce serait largement suffisant pour légiférer, changer ou maintenir les chefs du gouvernement, puis chacun retournerait alors à ses affaires

pour le plus grand bien du pays. On pourrait ainsi doubler la rétribution des parlementaires en réduisant cependant leurs émoluments de moitié, ce qui serait une première économie, la seconde résiderait dans le fait qu'un bon millier de citoyens et non des moindres, seraient rendus à la cité, se mêleraient plus intimement à la vie économique et viendraient ensuite siéger avec des idées plus saines pendant le trimestre d'activité politique. C'est un peu ce qui se passe dans la plupart de nos colonies, pourquoi ne pas l'essayer dans la Métropole ?

CIVIS.

Portrait

M. Olivier Caruana

Président de la Chambre Mixte du Centre de Sousses

Notre excellent confrère le « Sahel » de Sousses, vient, à l'occasion de l'élection à la présidence de la Chambre Mixte du Centre de faire paraître une biographie très élogieuse du nouveau président.

Nous en détachons une partie relative au cartel des carburants en appelant l'attention de notre Directeur général des Finances et des Grands Conseillers qui se sont laissés router à la dernière session pour ne faire encourir aucune perte aux sociétés « cartellantes » qui, au surplus, n'auraient pas eu elles-mêmes à supporter l'impôt de 50 à 60 centimes par litre que nous réclamons pour équilibrer le budget.

Une de ses dernières œuvres fut d'affronter le cartel des Sociétés de Pétroles, dans l'unique intérêt du consommateur. Ces sociétés ne craignaient pas de pratiquer un monopole de fait en maintenant des prix de vente quasi illicites qui pesaient sur l'agriculture et l'industrie de notre Pays. Dès les premières importations directes de M. Caruana, les prix commencent à se désorganiser, bien qu'il n'y eût aucune baisse à l'origine, et cette activité bienfaisante ne tarda pas à engendrer au bout d'une année et demie une baisse de 50 %, ce qui se traduit, pour notre Pays, par une expectation en moins à l'étranger de plus de 60 millions de francs. Voilà une démonstration économique toute à l'honneur de son auteur M. Caruana où, sans conteste, l'intérêt personnel ne l'emporta point sur l'intérêt général, comme malheureusement nous sommes à même de le constater chez pas mal de personnes représentant la Collectivité. Cette affaire prend déjà corps et vient d'être constituée il y a quelques mois en société anonyme au capital de 2.100.000 francs sous le nom de Société Tunisienne des Carburants et Lubrifiants « Sahel ». Nous lui souhaitons la même prospérité que sa devancière la SITAS.

Que M. Olivier Caruana veuille bien recevoir les félicitations de la « Petite Tunisie » pour ses initiatives heureuses pour le pays.

P. L.

Mort de M. Marcel Trélat

Président de la Cie Fermière des Chemins de fer tunisiens

Nous avons appris avec infiniment de peine la mort, à la suite d'une crise d'urémie, de M. Marcel Trélat, président de la Cie Fermière des Chemins de fer tunisiens, qui était ici il y a une vingtaine de jours.

Nous avions l'honneur et le plaisir de le connaître depuis plus de 25 ans, et nos relations furent toujours empreintes de la plus pure courtoisie; nous dirons même d'une sympathie très marquée.

Un jour cruel, celui de sa chère épouse, à la suite d'un accident d'auto, survenu près de Bism le 1^{er} août 1928, l'avait atteint dans ses affections les plus chères après la mort au champ d'honneur d'un fils tendrement aimé.

Il lui restait une fille mariée au commandant Brugère, fils de l'ancien généralissime, et quelque peu noir cousin, qui adoucirait son immense chagrin.

Et la Tunisie auquel il s'était attaché avec passion n'avait qu'à se louer de son dévouement pour elle.

En cette douloureuse et pénible perte nous prions Mme et le commandant Brugère, la famille et le Conseil d'Administration de la Cie Fermière d'agréer nos vives et sincères condoléances.

François Portelli

Directeur du « Journal de Tunis »

Nous avons appris avec une très vive peine la mort de notre excellent et vaillant ami F. Portelli, directeur du « Journal

de Tunis » et créateur de la magnifique exploitation minière du Djebel Trozza.

Nous nous connaissons depuis plus de trente-cinq ans, alors qu'il habitait Sfax, puis il devint le correspondant de la « Petite Tunisie » dans sa ville natale, avant d'aller habiter Marseille où il créa la Cie franco-tunisienne des bateaux à vapeur qui fit baisser fortement le fret des céréales à tel point que les compagnies de navigation entrèrent en concurrence redoutable.

Portelli était un homme d'action dans toute l'acceptation du mot.

En cette douloureuse circonstance, nous prions Mme veuve François Portelli et toute sa famille d'agréer nos vives et sincères condoléances.

UN DEUIL DANS LA PRESSE COLONIALE

Nous avons appris avec peine la mort de notre confrère Marcel Ruedel, directeur des « Annales Coloniales » de Paris.

Malade depuis plus d'un an il avait voulu continuer sa besogne sans souci de sa santé. Et c'est, pour ainsi dire, la plume à la main qu'il a été foudroyé par le mal dont il souffrait.

Il avait, ces dernières années, créé un fort beau supplément illustré que l'on aime à feuilleter et lire sans répit.

Nous nous associons au deuil qui frappe sa famille et ses collaborateurs et les prions d'agréer nos sincères condoléances.

Les véhicules du crime

La grande presse en ouvrant dans ses colonnes, sous la rubrique : Faits Divers, se fait l'écho retentissant des crimes, a inauguré la plus savante et la plus méthodique préparation de l'assassinat.

Les marchands de papier noir ne se bornent pas, du reste, à grandir l'actualité criminelle.

Ils ont installé à l'égoût de leurs colonnes les mémoires des retraités de la rousse et les évocations quotidiennes des écrivains de feuilletons. Quel plus sûr véhicule de l'art de tuer ? Quelle excitation plus directe et plus efficace que les récits déformés ou non d'une existence policière ? Quelle curée morbide où s'alimentent les amours sanglantes, sauvages ou anormales de la névrose contemporaine ?

Cette presse prépare au crime. Elle y excelle et elle n'est pas seule à parfaire cette tâche de désagrégation. Un agent mieux armé la seconde, met au point l'effort accompli, concourent les meilleurs récits, les plus parlantes gravures. Le cinéma complète son œuvre sous la protection des lois nationales et parmi la sérénité béate des familles.

Il est la distraction suprême d'une époque vidée, tombée de la guerre aux secousses du ring, aux rires de l'écran. Encore si cette aberration dont le cinéma porte la responsabilité ne bouleversait l'enfant que dans son équilibre imaginaire et ne l'impulsait qu'à des erreurs innocentes ?

Mais elle altère les lignes les plus droites de sa vie morale et le jette sur les chemins des vicieux où le respect d'autrui n'est plus qu'un hochet dérisoire.

F. DREVON.

Echos et Nouvelles

DANS LE NICHAN IFTIKHAR

Nous lisons dans la « Presse Coloniale » de Paris que S. A. le Bey vient de conférer la plaque de grand officier à notre excellent confrère G. Bousset, directeur de ce journal.

On voit que le Bey ne garde pas rancune à notre confrère d'avoir été traité de ture à maure par son collaborateur M. Lemoigne, il est vrai pendant son absence.

A HAMMAM-EL-LIF

Il paraît que cinq conseillers municipaux, dont trois français et deux indigènes, auraient adressé leur démission à la Direction générale de l'Intérieur; un autre indigène aurait quitté la localité sans espoir de retour, ce qui ferait six conseillers manquants sur dix.

Cette situation ne peut durer, aussi faut-il espérer que le Conseil Municipal sera bientôt réorganisé.

Puisque nous parlons de cette localité, on aimerait savoir si certain agent municipal est préposé à l'achat des vivres qu'on le voit tous les matins, que Dieu fait partir de la Municipalité, avec un gros couffin en main.

Est-il payé pour accomplir cette besogne de portefaix ou pour assurer un service municipal ?

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il prend tout à... crédit.

Et l'on dit que crédit est mort, sans doute pas pour lui.

LE LIBRE-PENSEUR ALGERIEN

Nous avons reçu le 1^{er} numéro du « Libre-Penseur » qui vient de paraître à Oran et dont le rédacteur en chef est une de nos vieilles connaissances, autrefois, au temps heureux d'avant-guerre, collaborateur de Desfrées au « Courrier de Tunisie ».

Nous lui souhaitons bonne chance et longue vie.

LA CONFERENCE NORD-AFRICAINE EST RETARDEE

La voilà encore remise à plus tard par suite des occupations de M. Manceron à Paris.

Aura-t-elle même lieu si après M. Manceron M. Carde, Gouverneur général de l'Algérie, est obligé lui aussi d'aller respirer l'air des boulevards de la capitale pour les besoins de l'Algérie ?

VIENNENT DE PARAITRE

L'«*Anc d'or*», joliment bien torché, la revue Tunis qui fait un gros effort en paraissant sur 16 pages réservées à l'Exposition des Arts Ménagers et, enfin, la «*Kahena*» avec une jolie description de Mme Magali-Boisnard sur l'amour.

LES BENEFICES EXAGERES

On sait qu'une proposition de loi a été déposée par M. Morinaud, député de Constantine, tendant à réprimer, dans certains commerces, le bénéfice exagéré.

M. Julien a été nommé rapporteur sur avis de cette proposition qui a été renvoyée pour le fond à la commission de l'administration générale, départementale et communale.

Direction Générale de l'Agriculture du Commerce et de la Colonisation

Direction des Domaines et de la Colonisation

MISE EN VENTE AUX ENCHERES DE 41 LOTS URBAINS A MEGRINE

Le Domaine de l'Etat Tunisien met en vente le 4 avril 1933, par voie d'adjudication aux enchères publiques 41 lots urbains nouvellement créés dans l'ancien Parc de Mégrine.

Ces lots, d'une superficie variant de 600 à 900 mètres carrés, sont exposés aux enchères sur une mise à prix calculée à raison de 16 à 23 francs le mètre.

Le prix d'adjudication est payable en vingt ans.

Les personnes désirant participer aux enchères, devront déposer avant le 20 mars 1933, un dossier complet à la Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, Direction des Domaines et de la Colonisation. Les imprimés à utiliser pour la constitution de ces dossiers sont mis en distribution dès à présent par la Direction des Domaines et de la Colonisation.

Tous renseignements complémentaires seront fournis dans les mêmes bureaux.

Administration des Habous

Avis de Location

Il est donné avis au public que le 27 février courant, à 10 h. du matin, il sera procédé à l'Administration des Habous à l'adjudication de location de l'appartement n° 5, de l'immeuble habous, sis passage des Habous, rue Bab-Menara, moyennant la mise à prix de 2.540 francs conformément aux dispositions du décret beylical du 19 décembre 1929.

MM. les mutilés de guerre et les anciens combattants doivent prouver leur susdite qualité lors des enchères par des pièces régulières.

La durée de la location porte sur le reste de l'année en cours et les deux années à venir.

Le Directeur des Habous : MOHAMED SAADALLAH.

Placement Or

Sur terrain d'avenir. Grand lotissement 40.000 mc. au Belvédère-supérieur par lots de 400 à 500 mc. Facilités de paiement.

S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis — Tél. : 10.49.

Grande Distillerie Tunisienne

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
SPECIALITE D'AMER ET DE FERNET LICARI
Récompensés à plusieurs expositions et concours. — Médaille d'or. — Exposition Universelle de Paris 1900. — Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

Restaurant du Japon

7, Rue Amlicar — TUNIS
Directeur : M. Léonard RIZZO
La direction des cuisines a été confiée à M. LE GAC, ex-chef des cuisines de l'Hôtel d'Argenson, Paris.
Service à la grande carte. — Repas à 8 fr. — Pension 500 fr. demi-pension 300 fr., service non compris.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

Procédés et Brevets A. NOBEL

PELLET César, agent
DEPOSITAIRE A TUNIS : 9, Rue de Bretagne
Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Mèches de mines, 3 lissus goud round — Téléphone 1.39.
Adresse Télégraphique : Pellet — Tunis

L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS « Vacuum Mobiloil »

Marque « GARGOYLE »
Maison A. MODIGLIANI
Agent général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. : Import-Tunis Tél. : 65

Compagnie de Navigation Mixte

Cie Touache — Paquebots-Poste Français
Imm. au Trib. de Commerce de Lyon N° B 1624
AGENCE DE TUNIS
Service régulier entre Marseille-Tunis et Tunis-Marseille
Pour fret et passages, s'adresser aux Bureaux de l'Agence à Tunis, Rue d'Alger
L'Agent principal : Cassimir PEDELUPE

KORBOUS

Rhumatisme - Arthritisme - Gynécologie STATION THERMALE ET CLIMATIQUE

Hôtels confortables — Restaurant Cachir
Etablissement Thermal moderne sous la direction d'un médecin
Location de nombreux appartements et villas vides ou meublés
Casino — Petits chevaux
AUTOCAR bi-quotidien, 71, rue de Serbie
Renseignements : Syndicat d'Initiative de Korbus
5, Avenue de Paris — Tél. 16.45 — TUNIS

Grand Hôtel & G^d Hôtel de France

8, rue Léon Roches
TUNIS
Eau courante Ascenseur
12 appartements avec salle de bain privée
Chauffage central partout
Salle pour noces et banquets
J. EYMON Propriétaire

Pianos ERARD, PLEYEL & HOFMANN

Les Trois marques mondiales
J. & A. Bembaron
7, Rue d'Italie - TUNIS

N. B. — Etant donné l'importance de nos achats nous vendons nos pianos à des prix défiant toute concurrence.

Direction Générale de l'Agriculture du Commerce et de la Colonisation

Direction des Domaines et de la Colonisation

Les personnes désirant acquérir aux enchères un des deux lots disponibles de Belvédère-Cité Jardins sont priés de déposer avant le 1^{er} mars 1933, à la Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation (bureaux des Domaines) et de la Colonisation une demande d'admission.

Tous renseignements complémentaires seront fournis dans les mêmes bureaux.

Administration des Habous

AVIS DE CONSTITUTION A ENZEL DE TERRAINS A BATIR

Il est donné avis au public que l'Administration des Habous procédera à la constitution à enzel par voie d'enchères publiques des derniers lots de la parcelle habous sise à Montfleury, à proximité de la zaouia El Manoubia, jouissant d'un emplacement unique et d'une vue incomparable, le lundi 20 février courant à 9 h. du matin et, le cas échéant, les lundis suivants à la même heure, jusqu'à épuisement desdits lots.

Pour de plus amples renseignements et communication du plan de lotissement s'adresser au Bureau Foncier n° 28 de l'Administration des Habous.

Le Directeur des Habous, MOHAMED SAADALLAH.

Plus que jamais

ACHETEZ DU TERRAIN

Pour y faire bâtir ou comme placement...
L'acquisition la plus sûre...
C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site

HAMMAM-PLAGE-LES-PINS

Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement moderne, située juste au-delà d'Hammam-Lif.
Pour renseignements, visiter ou recevoir plans.
Voir ou écrire :

A. Naccache
RUE D'ALGER — TUNIS
Téléph. 10.49

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société Anonyme au capital de 400 millions de Francs entièrement versés
Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX)
Agence en Tunisie :

TUNIS — BEJA — BIZERTE — MATEUR
MONASTIR — SFAX — SOUSSE

Escompte et Recouvrements
TOUTES OPERATIONS DE BANQUE DE BOURSE ET DE CHANGE
Location de compartiments de COFFRES-FORTS — Dépôt de Cols —

Compagnie Algérienne

Société Anonyme fondée en 1877
Capital : 105.000.000 de Francs entièrement versés
Réserves : 50.000.000 de Francs
Siège Social : PARIS, 54, rue d'Artois

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE DE BOURSE ET DE CHANGE

Comptes de dépôts à vue et à préavis
Dépôts à échéance
Escompte et Encaissement de tous Effets
Crédits de Commerce
Prêts sur Marchandises
Régis de Fonds — Opérations sur Titres
Garde de Titres — Souscriptions
 Paiement de Coupons
Location de compartiments de coffres-forts
Emission de Chèques
et de Lettres de Crédit sur tous Pays

Agences en France et dans toutes les villes et principales localités de l'Algérie et du Maroc et en SYRIE

EN TUNISIE :
K.Tunis, Béja, Bizerte, Djerba, Gôlette, Kairouan, Le et, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Sfax, Souk-el-Arba, Souk-el-Khemis, Sousse, Zarzis.
Correspondants dans le monde entier

LE CHAT NOIR



EAU DE COLOGNE TRIPLE EXTRAIT



DEMANDEZ PARTOUT le Rhum Chauvet

JULES CURTELM ET JEAN GASSAR
Représentants-dépôtaires
4, Rue de Flandres — TUNIS

Grande Pharmacie du Marché

10, Rue d'Espagne — TUNIS — Tél. 5.85
Paul JARMON, docteur en Pharmacie, licencié ès-sciences, ex-chef de Travaux à la Faculté de Médecine de Toulouse.
Pharmacie d'ordonnances : Produits purs. Prix modérés. Livraisons à domicile. Expédition à l'Intérieur.
Fournisseur de l'Armée des postiers français et de l'Armée des postiers indigènes.
Dépôt Général de la FARINE LAROUSSE

VÊTEMENTS J. BELLE



V. DARVAUX réunis

Téléph. 30.55
7, Rue des Belges
TUNIS
Vêtements Civils et Militaires
Rayon spécial de décorations et insignes

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et Rue Al-Djazira
BLOCH Léon Fils
Pharmacien de 1^{re} Classe de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supérieure d'Alger

Maisons recommandées

Artificiers — Ancienne maison Paonessa Père et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur rue de Bretagne - Tunis.
Tunisia-Palace, 1^{er} ordre, au centre de Tunis des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres — Cuisine réputée à prix fixe, à la carte — Ascenseur.
Grande Fabrique d'Espadrilles Ripoh Mentero et Garcia - Tél. : 24.17 — 1, Rue Al-Djazira, Tunis — Gros, demi-gros, détail.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », Avenue de France, Tunis — Brami Frères et Cie, propriétaires.
Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre — L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).
Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cu-nod — 1^{re} Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zerkoua — Tunisie

Le Gérant : E. LUMBROSO
Imp. GONSSÉ, BASCONE et MUSCAT

Banque Franco-Tunisienne

des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens.
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, Rue d'Alger — Tunis.

Garage Victorine

Box particulier — Entretien des autos
12, Rue de Vesoul (à 100^m de l'av. Jules-Ferry)

Moulins-Concasseurs Bamfords "LE RAPIDE"

MOULINS pour blé, orge, maïs, café, etc...
1.200 références en Tunisie
Essais, devis et renseignements franco sur demande

INDUSTRIA

70 Avenue de Carthage — TUNIS
C^{ie} Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, r. Es-Sadikia
Départ de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 10 h. du matin — Départs de Bizerte pour Marseille les mardis à 17 h.

Office Français Immobilier & Commercial

" ASSURANCES " (5^e ANNEE)
28 Rue d'Italie — TUNIS — Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au Capital de 16.000.000 de Francs
Siège Social à Tunis - Succursales à Sousse, Sfax et Bizerte
Agences : Tunis (Agence A), Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville, Gabès, Zarzis, Ebba Ksour, Nabeul, Djerba

Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et à échéances fixes
Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays.
Ordres de Bourse, Dépôts de Titres, Location de coffres-forts
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle.
« LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.

S'adresser pour tous renseignements à
MM. Eugène BESSIS & Fils, Agents généraux
4, av. de France - TUNIS — Téléph. 4.79

MATERIAUX DE CONSTRUCTION B. BISMUTH

Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie
Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
Fers, aciers marchands
Usine d'Agglom. en Ciment à Djebel-Djelloud
ENTREPOT : 8, Rue de Portugal (prolongée)
BUREAUX : Rue Es-Sadikia

DOMAINE DE POTINVILLE

Chaux Hydraulique et Ciments
DÉPOT : au Port (local de la Sté des Chaux et Ciments France-Afrique)
BUREAUX : 29, Avenue Jules-Ferry — TUNIS — Tél. 1.97
POTINVILLE, Téléph. N° 3 (Réseau d'Hammam-Lif).